



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Comité d'examen du respect des dispositions**Septième réunion**Genève, 1^{er} et 2 avril 2019**Rapport de la septième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions****Introduction**

1. La septième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) s'est tenue à Genève les 1^{er} et 2 avril 2019. Les neuf membres du Comité ont tous participé à la réunion, à savoir : M. Merab Barbakadze (Géorgie) ; M. Nicolas Encausse (France) ; M. Akos Fehervary (Hongrie) ; M^{me} Nataša Kacic-Bartulovic (Croatie) ; M. Fritz Kroiss (Autriche) ; M. Juan Luis Martin Ortega (Espagne) (Président) ; M. Gor Movsisyan (Arménie) (Vice-Président) ; M^{me} Azemine Shakiri (Macédoine du Nord) ; et M. Dmytro Skrylnikov (Ukraine). MM. Juan Luis Martin Ortega et Gor Movsisyan ont coprésidé la réunion.

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. M. Gor Movsisyan (Vice-Président) a ouvert la réunion.
3. En application du paragraphe 10 de l'annexe de la décision I/2 (voir ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1)¹, trois nouveaux membres du Comité élus pour la première fois à la troisième session de la Réunion des Parties (Budva, Monténégro, 15 septembre 2017), M. Nicolas Encausse, M^{me} Azemine Shakiri et M. Juan Luis Martin Ortega, ont signé une déclaration solennelle par laquelle ils s'engageaient à exercer leurs fonctions de membres en toute impartialité et en toute conscience.
4. Le Comité a adopté son ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.PRTR/C.1/2019/1.

¹ Disponible à l'adresse <http://unece.org/env/pp/mopp1.html#/>.



II. Élection du Bureau

5. Conformément au paragraphe 8 de l'annexe à la décision I/2, le Comité a, parmi ses membres et par consensus, élu M. Juan Luis Martin Ortega président et réélu M. Gor Movsisyan vice-président.

III. Demandes soumises, questions renvoyées et communications présentées

6. Le secrétariat a indiqué qu'il n'y avait pas eu de demandes soumises, de questions renvoyées ni de communications présentées depuis la sixième réunion du Comité. Le Comité a pris note des renseignements communiqués par le secrétariat.

IV. Registres nationaux des rejets et transferts de polluants dans les États membres de l'Union européenne

7. Le Comité a examiné un rapport établi par M. Encausse, le rapporteur désigné par le Comité à sa sixième session, afin d'approfondir la réflexion sur la question de savoir si les États membres de l'Union européenne parties au Protocole étaient tenus, en vertu du Protocole, de communiquer leurs propres registres nationaux afin de compléter le travail effectué au niveau de l'Union européenne.

8. Sachant qu'il est autorisé, conformément au paragraphe 14 b) de l'annexe à la décision I/2 de la Réunion des Parties (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1), à examiner toute question de respect des dispositions non mentionnée au paragraphe 13 de ladite décision, le Comité a examiné la question ci-dessus et considéré, à titre préliminaire, qu'elle pourrait conduire à une situation de non-respect potentiel par les Parties concernées. Il est convenu de poursuivre ses délibérations en vue de mettre au point son projet de conclusions et, si besoin, de recommandations. M. Dmytro Skrylnikov a été désigné rapporteur pour ce dossier et chargé de préparer le projet de conclusions afin que le Comité l'examine.

V. Développement du Protocole

9. Conformément à la décision sur le développement du Protocole prise par le Groupe de travail des Parties au Protocole à sa sixième réunion (Genève, 9 novembre 2018), le Comité a examiné le projet de texte révisé du Protocole établi par le secrétariat sur la base des observations recueillies dans le cadre des consultations menées récemment par le Bureau auprès des pays et organisations intéressés. Le Comité a suggéré d'apporter un certain nombre de modifications au texte et formulé des observations sur le document. Il a été convenu que le Comité communiquerait toutes autres observations supplémentaires au secrétariat avant le 11 avril 2019.

10. Le Comité a noté que les deux aspects ci-après devraient être pris en considération dans les travaux relatifs au développement du Protocole : a) les nouveaux progrès technologiques et autres avancées pertinentes qui interviendraient durant le laps de temps important prévu pour mener à bien ces travaux ; et b) la nécessité de fixer des normes rigoureuses tout en ménageant une souplesse suffisante pour que les dispositions du Protocole puissent être appliquées par des pays dont les contextes nationaux diffèrent, par exemple du fait de la spécificité des cadres institutionnels et des systèmes techniques. Le Comité a également estimé que les travaux relatifs au développement du Protocole, entrepris à l'initiative du Groupe de travail des Parties, constituaient une approche nécessaire et opportune pour mettre en œuvre l'article 6 2) du Protocole.

VI. Cadre de présentation des rapports

11. Le Comité a examiné, sur la base d'une proposition élaborée par le secrétariat, comment faciliter l'établissement, par les Parties, de leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre du Protocole. Il a été convenu que le Comité communiquerait les éventuelles observations supplémentaires sur la question au secrétariat avant le 15 mai 2019. Le Comité a demandé au secrétariat, lorsqu'il aurait mis la dernière main à sa proposition, d'utiliser des notes explicatives pour les questions figurant dans l'outil d'établissement de rapports en ligne, s'il y avait lieu, afin d'améliorer la visualisation de ces questions et d'aider ainsi les Parties à produire des rapports plus complets pour le prochain cycle de rapports.

VII. Questions diverses

12. Le Comité a examiné où en étaient les initiatives entreprises par différentes Parties pour établir des registres des rejets et transferts de polluants, ainsi que les possibilités qui s'offraient aux Parties de solliciter son avis pour constituer de tels registres. Le Comité a réaffirmé sa volonté de continuer d'accompagner les Parties dans leurs efforts pour se doter de registres des rejets et transferts de polluants.

VIII. Adoption des conclusions de la réunion

13. Le Comité a adopté les conclusions présentées par le Président à la réunion et a demandé au secrétariat de mettre au point, en consultation avec le Président, le texte final du rapport en y incorporant les conclusions adoptées.
